

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 17 janvier 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 22 janvier 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme AMBROIS (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. GERMAIN)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_012

Désignation membres au sein de l'Association de Solidarité de Cherbourg-Octeville (ASCO)

L'Association de Solidarité de Cherbourg-Octeville (ASCO), est en charge du Groupement d'Alimentation Familiale situé sur la Commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Subventionnée par le CCAS dans le cadre du partenariat de ce dernier avec les épiceries sociales du territoire, l'association a sollicité le CCAS dans le cadre du renouvellement de son bureau.

En effet, l'article 7 de ses statuts adoptés le 21.09.2017, relatif à la représentativité de ses membres, précise que l'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres représentant différents collègues :

1/ 10 membres, élus parmi les bénévoles, élus en Assemblée Générale, pour une durée de deux ans renouvelables par moitié. Les membres sortants sont rééligibles. La désignation des membres sortants pour le premier renouvellement se fera par tirage au sort.

2/ 1 membre désigné par le Conseil Municipal de la commune, en son sein pour la durée du mandat de cette assemblée.

3/ 2 personnes au maximum proposées à l'Assemblée Générale par le Conseil Municipal pour la durée du mandat, représentatives de la vie associative, des conseils de quartier, ou en tant que personnes qualifiées, désignées pour trois ans.

4/ 2 membres au maximum désignés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. en son sein pour la durée du mandat de cette assemblée.

Ainsi, et conformément aux statuts de l'association, il est proposé que deux administrateurs du CCAS puissent rejoindre le bureau.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le **à l'unanimité, décident :**

ID : 050-200056885-20240125-DEL_2024_012-DE

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- de désigner deux représentants du CCAS au sein du bureau de l'Association de Solidarité de Cherbourg-Octeville :
 - Sophie HERY,
 - Marie-France PETITET.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL